

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Mardi 21 novembre 2017

L'an deux mil dix sept, le mardi vingt et un novembre à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté

Pour : 10

Contre : 0

Présents : 8

Abstention : 0

Date de Convocation : 16 novembre 2017

Présents : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Bernard PICHARDIE, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE.

Absents excusés : Mme Corinne LOSSE, ayant donné pouvoir à Mr Pascal LOSSE.
Mr Benoît DIONIS DU SEJOUR, ayant donné pouvoir à Mr Pierre LECLERC.

Absente non excusée : Mme Christelle MAYOR

Secrétaire de séance : Mme Marie-Lise NOUAILLE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2017.

Délibération Modification des statuts de la Communauté de Communes afin de maintenir l'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CdC du Bazadais a délibéré le 28 septembre 2017 en faveur d'une modification de ses statuts, afin de maintenir l'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Le Conseil communautaire, à la majorité, a décidé de doter la Communauté de communes des compétences suivantes :

- **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,**
- **création et gestion des maisons de service au public, compétence pour laquelle la CAF peut accompagner la collectivité dans la définition des besoins, l'organisation du service et son financement,**
- **construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.**

Monsieur le Maire soumet le projet de statuts à l'avis du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du bazadais.

Délibération Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 26 novembre 2013 avait été prise par le Conseil Municipal de Gajac instituant l'indemnité d'exercice des missions des préfetures (IEMP) en faveur du cadre d'emploi des Adjoint Administratifs de Catégorie C.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un nouveau régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place destiné à remplacer le précédent l'IEMP.

Suite à l'avis du Comité Technique du 30 août 2017 concernant la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le nouveau régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

En conséquence la délibération en date du 26 novembre 2013 relative aux conditions d'attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfetures est abrogée.

Délibération Convention Centre canin du bois de calice

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été conclue le 5 septembre 2007, effective au 1^{er} janvier 2008, avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) relative aux tâches dévolues en matière de fourrière pour animaux.

Cette convention d'une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par reconduction expresse a expiré le 31 décembre 2016.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture du nouveau projet de convention de prise en charge des animaux errants par le Centre canin du bois de calice de Sendets au lieu de la SPA.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la nouvelle convention pour une durée de 3 ans avec le Centre canin du bois de Calice, à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable deux fois par reconduction expresse, le versement de l'indemnité forfaitaire fixée à 0,40 euros par habitant et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération Indemnités de fonction des élus : modification indice terminal de l'échelle indiciaire

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 17 février 2015, une délibération a été prise par le Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes.
Après avoir pris connaissance des barèmes en vigueur (art. L 2123-23 et art. L 2123-24 du C.G.C.T.),

Le Conseil Municipal avait décidé de verser à Mr DIONIS du SEJOUR Bruno, Maire, Mr VIGNEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, Mr LOSSE Pascal, 2^{ème} Adjoint et Mr PICHARDIE Bernard, 3^{ème} Adjoint une indemnité relevant de l'indice 1015.

La réglementation a été modifiée : le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire est l'indice brut 1022.

Au 1^{er} janvier 2018, l'indice terminal de la fonction publique sera l'indice brut 1027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le changement de l'indice brut terminal de la fonction publique et décide que cette actualisation s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la fin de la mandature

Délibération Mise ne place panneau 30 km/h sur la Voie Communale n°10

Afin de sécuriser les abords de la salle des fêtes, le transport scolaire, le centre de tri et les riverains, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une réglementation de limitation de vitesse des véhicules à 30km/h sur une partie de la Voie Communale n° 10 des Minières.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés cette nouvelle réglementation sur la voie communale n°10 des Minières.

Déplacement du coffret de sécurité électrique des cloches dans l'Eglise de Gajac

Un devis a été établi par la Société BODET concernant le coffret de sécurité électrique qui sera déplacé près des cloches. Il s'élève à un montant de 469,44 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin que l'entreprise BODET réalise les travaux.

Coquilles Saint Jacques de Compostelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de 2 coquilles Saint Jacques de Compostelle à sceller sur les 2 croix de Gajac aux lieux dits Saunon et Trazits.. Un devis a été réalisé par la Société CAMINOLOC pour un montant de 103,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ce devis.

Questions diverses

Routes

La Voie Communale n°10 des Minières a été refaite en partie.

Pompiers

La caserne des pompiers sera déplacée à côté de la Maison du Goba à Bazas. Les communes devront participer aux frais de cette opération en versant entre 8 euros et 10 euros par habitant pendant 25 ans environ.

Arbre de Noël 2017

Monsieur le Maire rappelle que l'Arbre de Noël cette année aura lieu le Samedi 16 décembre 2017 et se déroulera dans la Salle des Fêtes.

Chemin de Birac

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur le Maire de la commune de Birac.

Deux habitants de Gajac empruntent un chemin pour sortir de leur logement, chemin qui se situe sur la commune de Birac. Egalement une personne de Birac emprunte ce chemin. Un rendez-vous sera pris pour trouver une solution à cette situation.

Appel téléphonique FR3

Un journaliste de FR3 a contacté Monsieur le Maire afin de réaliser un reportage sur Laure Lescouzères mais il lui a expliqué qu'il a déjà été réalisé avec une équipe de TF1.

Mr NIETO

Mr NIETO a remercié Monsieur le Maire pour l'organisation de l'anniversaire de Laure Lescouzères et lui a prêté une clé USB contenant le reportage de TF1. Un courrier de remerciement sera envoyé à Mr NIETO.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire propose que La cérémonie des Vœux ait lieu le Vendredi 19 Janvier 2018.

Repas des Anciens

Monsieur le Maire propose que le Repas des Anciens soit, cette année, le Dimanche 21 janvier 2018.

Augmentation des loyers communaux

La commune de Gajac a décidé l'augmentation des loyers communaux de 0.75 % pour l'année 2018.

Mr DUBERNET, Président CDC

Mr DUBERNET sera présent, accompagné de ses élèves, Jeudi 23 novembre 2017 pour un projet d'aménagement au lieu-dit FALY (Salle des fêtes, Cercle, Mairie) sur la Départementale n° 9.

Réunion CDC Salle des fêtes Gajac

Une réunion est prévue le Mercredi 29 novembre 2017 à la salle des fêtes de la commune de Gajac. A l'issue de cette réunion, un vin d'honneur sera offert aux participants.

Monument aux Morts

L'entreprise DUPIOL doit Lundi 27 novembre 2017 procéder au déplacement du Monument aux Morts de la commune.

Téléthon

Cette année, le Téléthon aura lieu Le Dimanche 3 décembre 2017 avec un concours de belote.

Arrêt de bus Petit Tronc

Il manque du calcaire à cet arrêt de bus suite à des travaux du relèvement de la route.